Pièces d'identité

Janvier 2024 :

Renouvellement de vos titres d’identité et de voyage : pensez à anticiper !

Vous souhaitez obtenir un rendez-vous en mairie pour une demande ou un renouvellement de pièce d’identité ?

L’Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a mis en place un service en ligne facilitant la prise de rendez-vous en mairie.

Le moteur de recherche de l’ANTS permet de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

Accéder au moteur de recherche sur le site de l’ANTS : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/

Il vous faudra renseigner plusieurs informations :

 # la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 kilomètres) ;
 # le motif du rendez-vous ;
 # le nombre de personnes réalisant la demande ;
 # votre localisation.

Grâce aux critères indiqués, le moteur de recherche vous propose des créneaux de rendez-vous sur une période de 3 mois maximum.

Vous pouvez moduler les dates de début et de fin de recherche à l’aide du calendrier.

Pour rappel, vous pouvez effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte nationale d’identité ou de passeport dans n’importe quelle mairie, à condition que celle-ci propose ce service.

Carte Nationale d'Identité et Passeport :

Depuis le **7 mars 2017**, les cartes d’identité et passeports ne sont plus délivrés par **la mairie de Marquefave.**

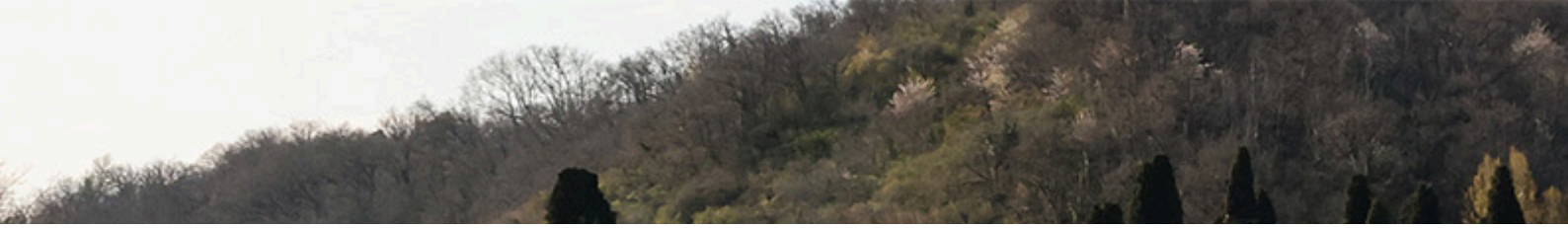

Suite à l’arrêté ministériel du 9 février 2017, les demandes de carte d’identité (CNI) et de passeport seront déposées dans 30 communes du département équipées d’une station de recueil biométrique (possible également hors département).

Pour ces deux documents d'identité, la démarche peut être initialisée en ligne mais doit être finalisée en mairie :

CNI : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

Passeport : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360

Durée de validité : la CNI est valable 15 ans pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs ; le passeport est valable 10 ans pour les majeurs, 5 ans pour les mineurs.

Rappel : **extension de la durée de validité de la Carte Nationale d’Identité :**

https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014-Actualites/Duree-de-validite-de-la-CNI

****